

Comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM)

Réunion tenue le 22 mai 2019 – Salle du conseil Iliia X. Peverali, HSCO

Ordre du jour	Document joint	horaire			Présent	Absent
1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion		10h	Ahmed Douadi	Technicien en génie biomédical et trésorier du Conseil multidisciplinaire		X
2. Adoption de l'ordre du jour	X		Julie Dumas	Nutritionniste et secrétaire du conseil multidisciplinaire	X	
3. Adoption du compte-rendu de la réunion ordinaire du 24 avril 2019	X		Gilles Nepveu	Inhalothérapeute	X	
			Sylvain Lemieux	Président-directeur général		
4. Affaires découlant des réunions précédentes			France Després	Thérapeute en réadaptation	X	
5. Nouvelles du président-directeur général		10h10	Guy Jolicoeur	Travailleur social et président du conseil multidisciplinaire	X	
6. Nouvelles de la DSM		10h20	Luc Legris	Directeur adjoint à la DSM volet pratiques professionnelles	X	
7. Nouvelles du président du conseil multidisciplinaire		10h30	Magalie Leblanc	Physiothérapeute et secrétaire du Conseil multidisciplinaire	X	
8. Suivi des comités relevant du CECM			Martin St-Georges	Organisateur communautaire		
8.1 Rapport du comité de coordination des comités de pairs		10h40	Caroline St-Denis	Directrice des services multidisciplinaires	X	
			Louise Soucy	Psychoéducatrice		
8.2 Rapport du comité de maintien et promotion des compétences		10h45	Maxime Cloutier	Travailleur social	X	
			Isabelle Benoit	Travailleuse sociale, Programme jeunesse		
8.3 Rapport du comité AGA		10h50	Sylvie Pelletier	Éducatrice spécialisée	X	
8.4 Rapport du comité des communications		10h55			X	
8.5 Rapport du comité trésorerie		11h00			X	
9. Dossier responsabilité professionnelle, Invitée : Émilie Mercier, Chef de service - Gestion des risques		11h05				
10. AGA du 5 juin 2019		11h10				
11. Varia		11h50				
12. Prochaine réunion ordinaire : le 12 septembre 2019						
13. Clôture de la réunion		12h00				

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
1.	Constatation du quorum et ouverture de la réunion	La réunion débute à 10 h 00.	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par M. Nepveu et appuyé par Mme Leblanc d'adopter l'ordre du jour après l'ajout suivant : 11. Varia : Suivi Lac à l'Épaule	
3.	Proposition d'adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 avril 2019	<p>Il est proposé par M. St-Georges, dûment appuyé par Mme Soucy, unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingtième réunion ordinaire du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CEMTL avec les corrections suivantes :</p> <p>Point 4. : Puce « Rencontre CII-CECM-CMDP sur l'interdisciplinarité : correction : « <i>suivi a été fait par Mme St-Denis</i> », remplacer par « <i>par M. Jolicoeur</i> ».</p> <p>Puce « Amendement au règlement CECM » correction : « <i>le suivi a été fait par Mme St-Denis</i> », remplacer par « <i>par M. Jolicoeur</i> »</p> <p>Point 8.3 : Remplacer « <i>présentiel</i> » par « <i>en présence</i> »</p> <p>Point 9 : Remplacer « <i>Mme St-Denis suggère d'apporter au comité des directeurs</i> » par « <i>Mme St-Denis suggère d'apporter au comité de coordination clinique (CCC)</i> ».</p> <p>Mme Soucy soulève le fait que les écrits dans le compte rendu ne reflètent pas la réalité de la discussion sur le sujet de l'interdisciplinarité, tel que dans le sommaire de gestion déposé à la dernière réunion. Après discussion, il est convenu de dorénavant inclure les sommaires de gestion et tout document annexe dans le compte-rendu.</p>	 <p>SG Gabarit CECM - Interdisciplinarité.pdf</p>
4.	Affaires découlant des réunions précédentes	<p>Madame St-Denis et M. Legris font un retour sur les dossiers découlant des réunions précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfert effectué des fiches projet dans les dossiers communs par M. Legris. Une rencontre a eu lieu avant le dépôt des documents au CECM, durant laquelle il a été convenu de suivre les fiches qui sont des incontournables, pour ensuite avoir l'input des membres, prochaine rencontre prévue le 12 juin. • Plan de campagne du Centre d'excellence multidisciplinaire : 	Suivi à la prochaine rencontre.

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
		<ul style="list-style-type: none"> - Visuel intranet - Conférences - Promotion des conférences - Présentation des professionnels - Lancement 18 octobre - Lancement des veilles informationnelles - Recherche de conférencier scientifique - Activités une fois par mois • Centre Grace Dart : aucune nouvelle information. Sujet retiré des affaires découlant. • 	<p>Suivi à la prochaine rencontre</p> <p>Dossier à suivre.</p>
5.	Nouvelles du président-directeur général	<p>Monsieur Lemieux présente les nouvelles du PDG :</p> <p>Suivi de la rencontre avec la ministre de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité : RPA Bellerive, RI La Pléade, Résidence Rive-Soleil. Depuis le 1^{er} avril, la responsabilité des RPA et RI a été transférée sur notre territoire. M. Lemieux fait un retour sur l'incident de Granby et sur la réalité de proximité communautaire à faire revivre. • Volet universitaire du CIUSSS • Relance de l'Est : mesures pour faciliter les partenariats et la visibilité avec une volonté ministérielle évidente • Arrivée de M. Cadoz, nouveau directeur général adjoint programmes sociaux, en modèle de cogestion 	
6.	Nouvelles de la DSM	<p>Mme St-Denis présente le point d'information de la DSM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme St-Denis fait part d'un nouveau chantier portant sur les 	

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
		<p>fournitures et matériels de soins, une demande du MSSS, cela demandera un changement de pratique associé à l'arrimage souhaité et définir les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantier de tenue de notes au dossier en santé mentale : changement dans les attentes et le délai pour respecter les demandes de l'ordre, documenter les enjeux et l'écart avec l'aspect légal pour les travailleurs sociaux, ajuster les attentes au niveau de la pratique pour être plus réaliste possible. Dossier en commun avec la direction de la santé mentale et le syndicat. • Accès informatique processus d'accueil (code d'accès) en révision, trouver une façon plus fluide avec un seul identifiant, réformer la séance d'accueil, se questionner sur les dates de séances d'accueil, sur ce, Mme St-Denis fera le lien avec la DRHCAJ. • Agrandissement coquille à l'urgence d'HMR • Patients en soins palliatifs à transférer au CHLSD St-Michel, dossier en analyse • Projet mobilité – travail en mobilité avec un point d'ancrage, dossier à étude, enjeu de confidentialité • Sondages 2 volets, enjeu de logistique d'accès à un ordinateur, en lien avec l'agrément • Centre d'excellence : rencontre avec M. Pierre Fontaine, activités communes, cadre de référence de développement des pratiques à définir, lancement à l'automne, une présentation au CECM est prévue. 	
7.	Nouvelles du président du conseil multidisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lac à l'Épaule : tableau de suivi fait par Mme Dumas, Mme St-Denis sera invitée à la prochaine rencontre du 12 juin • Dépôt officiel du certificat d'élection sans concurrent. • Liste électorale pas encore mise à jour, en attente de finaliser le tout. • Mme Soucy tient à faire part qu'il a été constaté que la liste électorale n'a pas été affichée à une date déterminée, tel que stipulé dans les règlements du CECM. • 	
8.	Suivi des comités relevant du CECM		

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
8.1	Rapport du comité de coordination des comités de pairs	<i>Sujet reporté à la prochaine rencontre par manque de temps.</i>	
8.2	Rapport du comité de maintien et promotion des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Signalement d'une préoccupation du constat de ralentissement du comité de maintien et promotion des compétences par M. St-Georges. 	
8.3	Rapport du comité AGA	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Roselyne Héту a accepté de donner un coup de main et elle sera présente au Pavillon Rosemont, HMR en soutien pour l'AGA. • Le projet d'ordre du jour de l'AGA est déposé. 	 <p>Certificat d'élection sans concurrent (AGA)</p>  <p>OJ AGA CECM 2019.docx</p>
8.4	Rapport du comité des communications	<i>Sujet reporté à la prochaine rencontre par manque de temps.</i>	
8.5	Rapport du comité trésorerie	<i>Sujet reporté à la prochaine rencontre par manque de temps.</i>	
9.	Dossier responsabilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Invitée : Émilie Mercier, Chef de service - Gestion des risques Mme Mercier et les membres échangent et discutent des questionnements soulevés sur la pratique professionnelle des membres du conseil multidisciplinaire. <p>Principes de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure/plainte/événement sentinelle : poursuite, démarche <ul style="list-style-type: none"> - Toute mise en demeure est dirigée au bureau du PDG et transférée au service des affaires juridiques du CIUSSS - Si plainte dans le cadre du travail d'un employé du CIUSSS, l'employé est représenté par les affaires juridiques du CIUSSS. - Employé soutenu par les pairs, coaché dans la démarche. - Expert externe ou avocat entamera le processus d'analyse d'enquête avec les personnes requises dans les cas de 	 <p>SDG Liste de questionnements sur l</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
		<p>dommages, entente hors cours, jugement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de contrôle sur la façon à qui est faite la mise en demeure, peut être fait contre le CIUSSS, contre l'employé, à l'ordre professionnel. - Dans le processus d'enquête : supérieur immédiat avisé, qui doit avoir fait l'analyse de la situation, gérer l'analyse si durant une prestation de services, les mesures disciplinaires, les relations de travail - Une plainte peut être faite au commissaire local de plaintes, qui va enclencher la procédure de processus d'analyse, avec des recommandations remises à la personne qui a fait la plainte. Si la personne n'est pas satisfaite de la réponse, elle peut dans un deuxième temps, avoir recours au Protecteur du citoyen. - Une plainte peut être adressée pour prestation au commissaire local aux plaintes, ou en ce qui a trait à la pratique à l'ordre professionnel, ou bien aux 2 instances en même temps - Plainte à l'ordre professionnel est confidentielle - Plainte au CIUSSS, le comité des usagers est informé. - Si intervention spécifique d'un intervenant à l'égard de sa compétence, l'avocat va se diriger vers l'ordre, alors cela devient confidentiel. - Commissaire local relève du conseil d'administration, supérieur immédiat est informé. - 	
10.	AGA du 5 juin 2019	•	
11.	Varia	•	
12.	Prochaine réunion ordinaire	La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 12 septembre 2019 à 10h00 à la salle du conseil Ilia X. Peverali.	
13.	Clôture de la réunion.	Il est PROPOSÉ , dûment APPUYÉ et unanimement RÉSOLU de lever la réunion à 12 h00.	

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
<hr/> <p style="text-align: center;">SECRETARE</p>		<hr/> <p style="text-align: center;">PRÉSIDENT</p>	